



Commission scolaire
DES PHARES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Sécurité dans le transport scolaire

Une campagne qui s'adresse aux jeunes et aux parents automobilistes

Rimouski, le 25 janvier 2005 – La 17^e édition de la campagne de sécurité dans le transport scolaire se déroulera du 31 janvier au 11 février. Organisée par l'Association du transport écolier du Québec en collaboration avec plusieurs partenaires dont la Fédération des commissions scolaires du Québec, Transports Québec et la Société de l'assurance automobile, cette campagne de prévention vise à sensibiliser les jeunes et les parents automobilistes au respect des règles de sécurité dans le transport scolaire.

Sur le thème « *Pour ta sécurité, ouvre l'œil* », la campagne s'adresse donc autant aux enfants qu'aux automobilistes. Des actions mettent à contribution les transporteurs, les intervenants en milieu scolaire de même que les corps policiers. Les grands objectifs de la campagne sont de sensibiliser les élèves des niveaux préscolaire, primaire et secondaire à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires à bord et autour des véhicules scolaires et de conscientiser les parents automobilistes aux dangers encourus lorsque, par insouciance ou négligence, ils ne respectent pas les règles de sécurité dans les zones scolaires et aux abords de l'école.

La campagne de sécurité s'accompagne de plusieurs « *outils* » qui permettent aux jeunes d'assimiler les notions de sécurité tout en s'amusant : affichette, macaron, livres pour enfants, concours. Des certificats de bonne conduite seront attribués dans les autobus par les chauffeurs. Dans le volet qui s'adresse spécifiquement aux automobilistes, des messages radiophoniques seront diffusés. Des capsules de sécurité seront présentées et des entrevues seront réalisées avec l'agent Robert Gagnon, de la Sûreté du Québec.

À partir du 31 janvier, le site Internet de l'Association du transport écolier (www.ateq.qc.ca) présentera les détails de la campagne. En cliquant sur le bouton arborant la tête de la mascotte Bubusse, les écoliers et leur enseignant

pourront consulter les règlements du concours leur permettant de gagner des prix.

Les parents automobilistes ont la responsabilité de rappeler régulièrement à leurs enfants les règles d'un bon comportement :

- Arriver à l'avance à l'arrêt d'autobus pour éviter d'avoir à courir;
- Attendre que l'autobus soit immobilisé avant de s'en approcher;
- Monter dans l'autobus à la file en tenant la rampe;
- Se diriger vers sa place et s'asseoir immédiatement;
- Laisser l'allée libre de tout objet;
- Rester assis tout au long du trajet;
- Éviter de distraire le conducteur ou la conductrice;
- Garder les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps;
- Attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter son siège;
- Descendre un à un sans se bousculer et en tenant la rampe;
- S'éloigner de l'autobus sitôt descendu et rester loin des roues;
- Regarder à gauche, à droite et encore à gauche avant de traverser la rue;
- Ne jamais passer derrière l'autobus;
- Lorsqu'un objet est échappé près des roues ou sous l'autobus, demander au conducteur la consigne à suivre.

Quelque 7 000 élèves qui fréquentent les écoles de la Commission scolaire des Phares utilisent régulièrement le transport scolaire. Les autobus scolaires parcourent plus de deux millions de kilomètres par année sur un territoire qui va de Saint-Fabien à Les Boules, du côté nord, et d'Esprit-Saint à Padoue, du côté sud.

-30-

Source : Lise Longchamps
Régisseuse au transport
Commission scolaire des Phares
724-3316